

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INCIDENT AUPRÈS DE LA POLICE PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE DU CORONAVIRUS



Les bureaux et sites de la Police urbaine (Metropolitan Police Department, MPD) restent ouverts à ce jour, avec certaines restrictions visant à réduire le risque d'exposition au coronavirus (COVID-19): la MPD met tout en œuvre pour combattre la propagation du COVID-19 sans réduire la qualité des prestations offertes au public.

Pour signaler une infraction ou un incident, vous n'avez peut-être pas besoin de le faire en personne. S'il s'agit d'une infraction ou d'un incident sans violence, deux procédures permettent de faire une déclaration sans contact direct avec le personnel de la MPD:



FAITES UNE DÉCLARATION À LA POLICE EN LIGNE

La MPD tient à votre disposition un outil de déclaration en ligne des incidents non urgents, accessible en scannant le code ci-dessus ou en consultant le site <https://mpdc.dc.gov/onlinepolicereport>



FAITES UNE DÉCLARATION À LA POLICE EN LIGNE PAR TÉLÉPHONE

Le service de traitement des appels téléphoniques (TRU) au 9-1-1 et au 3-1-1 a renforcé ses opérations.

LES INCIDENTS SUIVANTS PEUVENT FAIRE L'OBJET DE DÉCLARATIONS EN LIGNE OU PAR TÉLÉPHONE

Les appels adressés au 3-1-1 ou au 9-1-1 peuvent être traités par le service de traitement des appels téléphoniques (TRU). Le TRU est habilité à créer un rapport pour tous les incidents figurant sur la liste ci-dessous. Ces rapports seront examinés et suivis tout aussi soigneusement que les déclarations effectuées en personne.



SERVICE DE TRAITEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUES UNIQUEMENT

- ③ Morsures d'animaux
- ③ Fraude à la carte bancaire
- ③ Dégradation de biens publics ou privés
- ③ Fraude
- ③ Délit de fuite après un accident
- ③ Vol d'identité
- ③ Déclaration de blessure(s)
- ③ Divers
- ③ Vol à l'étalage
- ③ Personne malade ou blessée
- ③ Agression simple
- ③ Vol de voiture, de vélo ou de plaque minéralogique
- ③ Acquisition de biens sans autorisation
- ③ Menaces de dommages corporels / menaces administratives



TRU ou EN LIGNE

- ③ Dégâts matériels
- ③ Destruction de biens matériels
- ③ Objets perdus et pertes de plaques minéralogiques
- ③ Vol/cambriolage 1 & 2
- ③ Vol à la roulotte

QUAND APPELER LE 9-1-1?

- ③ Si l'incident concerne un crime de violence, un incident ou un délit familial, une arme ou des blessures graves ...
- ③ Si le suspect se trouve sur les lieux ou à proximité immédiate...
- ③ En cas d'urgence, ou si vous avez besoin d'une aide immédiate...

Faites le 9-1-1 IMMÉDIATEMENT

Si les circonstances justifient une intervention de la police à tout moment durant l'entretien initial, l'opérateur téléphonique enverra un agent sur les lieux.

Appelez le 3-1-1 pour obtenir des services municipaux ou des informations 24 sur 24

CONNECT WITH US



WE ARE
HERE TO
HELP



GOVERNMENT OF THE
DISTRICT OF COLUMBIA
MURIEL BOWSER, MAYOR